



BOUCLANS

SEPTEMBRE 2025

INFOS

Chers concitoyens,

L'été s'achève et j'espère que cette période aura été bénéfique pour vous tous.

Les rentrées se suivent et ne se ressemblent pas : l'an dernier les JO et le sport qui unit, cette année je partage avec vous la liste des incivilités subies à Bouclans :

- Un dépôt sauvage de déchets au milieu du bois du côté des Parts Damoisey : vieux fauteuil, épaves de vélos d'enfants, et autres détritiques ... Une fois de plus, les employés communaux ont nettoyé, et passé du temps à ça plutôt qu'à pouvoir travailler dans le village.
- Dans le même ordre d'idées, il a été déposé dans le composteur collectif situé vers l'ancienne gendarmerie des sacs d'ordures ménagères, des couches de bébé souillées, des déchets de viande qui ont attiré des rongeurs, ... Résultat : des souris ont été vues dans l'ancienne gendarmerie et à proximité. Le composteur a donc été déplacé.
- Puis une scène bien triste à la déchèterie, où un employé qui ne faisait que son travail (et le faisait bien) a été violemment pris à partie par un concitoyen mal luné et sans aucune éducation. Se croyant au-dessus des règles il s'est permis d'insulter le malheureux alors qu'il lui rappelait simplement qu'on ne jette pas une vieille horloge dans la benne à cartons. La bêtise humaine est la seule chose qui donne une idée de l'infini, disait l'écrivain Ernest Renan. Eh bien, à Bouclans, on l'a prouvé ...
- Enfin, une fois de plus, les dernières semaines ont été marquées par une prolifération des crottes de chiens le long des trottoirs, des talus, dans le parc Saint Léger, sur la voie publique. Ras-le-bol des "serial-crotteurs" qui souillent nos espaces avec les excréments de leurs chiens. Et cela nous concerne tous. Les excréments de chien contiennent de nombreuses bactéries et parasites nocifs pour les humains, le bétail et la faune. Certains peuvent persister pendant des mois, voire des années ! Les crottes de chien contiennent des organismes pathogènes, notamment ascaris, trichocéphales, ténias, ankylostomes, coliformes fécaux, campylobactérioses, cyclospora, parvovirus, etc. Nous pouvons entrer en contact avec ces agents pathogènes en jouant dans l'herbe, en marchant pieds nus, en faisant du sport, en jardinant. Les infections causées par ces bactéries provoquent fièvre, douleurs musculaires, maux de tête, vomissements et diarrhée chez l'humain. Les crottes de chien transmettent également des maladies aux vaches, comme la néosporose et la sarcosporidiose.

Alors rappelons-le une fois encore, lorsque vous promenez votre chien :

Apportez des sacs de ramassage (ils coûtent de 2 à 4 centimes l'unité, soit sensiblement le coût du papier hygiénique).

Ramassez et mettez chaque caca dans un sac.

Jetez le sac contenant les crottes de chien à la poubelle. Ne jetez jamais les déjections de vos animaux dans votre bac à compost.

Et puisque les rappels restent à ce jour sans effet, puisque les panneaux sont arrachés, un arrêté municipal a été pris pour rappeler les règles ci-dessus, préciser les endroits où il est interdit de promener un chien même tenu en laisse (les locaux publics, à l'intérieur du parc Saint Léger, sur le plateau de sport de l'école, sur et aux abords immédiats du stade et des espaces sportifs situés à proximité du stade, et dans toute aire de jeux pour enfants, tous parterres de fleurs ou de plantations, bassins et fontaines, espaces publics clos, intérieurs ou extérieurs (locaux, cours, parcs, etc.), et prévoir les amendes en cas de non-respect.

Nous avons la chance de vivre à la campagne et de disposer de beaucoup d'espace et de forêt autour de nous. Ces animaux de compagnie apportent à leurs propriétaires beaucoup de joie, de compagnie et d'affection. Alors gardons propres nos villages pour faire en sorte d'avoir à l'esprit seulement le positif.

Martial HIRTZEL

Calendrier

Ce mois-ci

27/09 : Bouclans'Bière

27 & 28/09 : Opération anti-gaspi au Musée des Maisons Comtoises

10/10 : Conseil municipal

11/10 : Souper dansant comice du premier plateau

29/10 : Don du sang

À venir

29/11 : Boucletthon

13/12 : Repas des aînés

Du 06/10 au
17/11 :

inscriptions affouage

à France service ou
à la mairie de Bouclans

Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans25@orange.fr

Intramuros : Bouclans



LE TRI
+ FACILE

BULLETIN



RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2025

Membres présents : S. DENIMAL, V. DUEDE-FERNANDEZ, C. FERNIOT-PAPILLON, F. MANZONI, F. POUPENEY, V. SIMONIN et MM. V. BOUVRESSE, G. MICHEL, M. HIRTZEL, J-M. ISABEY, A. MARTIN

Procurations : N. DEFASNE À A. MARTIN, J. BOURRAT À F. POUPENEY, V. BUGNET À V. SIMONIN

Excusés : M. GRUET, J. PERROT-MINOT, O. POMMEY, E. VERDOT, C. AURIOL **Secrétaire de séance :** A. MARTIN

Indemnité de manipulation de fonds

Le personnel, régulièrement chargé de fonctions de régisseur (*maniement de fonds : Mairie, salle des fêtes de Vauchamps et Médiathèque*) perçoit actuellement une indemnité de responsabilité de 110 €/an. L'évolution de la législation conduit à passer en indemnité de manipulation de fonds en lieu et place de l'indemnité de responsabilité. De même montant et fixée par barème (110 € pour un encaissement mensuel inférieur à 3 000 €), cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat).

France Service/agence postale de la commune

Madame Fabienne Vautrin a fait valoir ses droits à la retraite, à compter du 30 septembre 2025, sur le poste qu'elle occupe à France Service et à l'agence postale communale en tant qu'agent d'accueil polyvalent.

Au terme d'une procédure de recrutement menée avec l'appui du centre de gestion, la candidature de Séverine Baud a été retenue. Une période de tuilage de 15 jours avec Mme Vautrin est en cours depuis le 15 septembre 2025 afin d'optimiser sa prise de fonctions.

Eclairage public de la rue des Hauts d'Ambre

Les travaux de pose de l'éclairage public de la rue des Hauts d'Ambre et de l'impasse sous Latte ont fait l'objet de demandes de devis à différentes entreprises dans le cadre d'un cahier des charges prédéfini intégrant, notamment, la précision d'une date de début de travaux et la durée du chantier. 3 entreprises sur 5 sollicitées ont répondu.

L'entreprise Balanche, la mieux disante, toutes choses égales par ailleurs, a été retenue pour un devis à 13 279,73 HT.

Déplacements des élus au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Une délégation de 4 élus prévoit de se rendre à Paris les 19 et 20 novembre 2025 pour participer au Congrès des Maires qui se tient du 19 au 21 novembre prochains au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Cet évènement est l'occasion de participer à des débats, de dialoguer ou d'interpeller les pouvoirs publics sur les enjeux majeurs des communes. Ce rendez-vous annuel permet également d'échanger avec les élus de régions différentes et de s'informer sur les perspectives, les innovations ou les pratiques liées à la gestion communale.

Le conseil, à la majorité (1 opposition), a voté la prise en charge des frais d'inscription et d'adhésion ainsi que les frais d'hébergement et de transport qui seront refacturés par l'AMD (Association des Maires de France).

Les 4 élus concernés sont : M. Hirtzel, C. Ferniot-Papillon, F. Poupeney et V. Bugnet.

Redevance taxis 2025/2026

Pour mémoire, deux sociétés de taxis sollicitent la mise à disposition d'un emplacement à Bouclans et à Vauchamps.

Cette autorisation de la commune permet à l'exploitant la mise en service d'un véhicule. En contrepartie, l'exploitant s'engage à assurer un service sur la commune qui concède les emplacements en cas de besoin. La population utilisatrice sollicitant ses prestataires habituels, la présence possible de ces taxis est peu connue et peu relevée.

La redevance pour 2025 est fixée à 950 €, augmentée de 50 €/an depuis 2021.

Convention RASED

Chaque année une convention fixe les modalités de participation des communes au RASED (réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficulté) intervenant dans les écoles. Cette convention, approuvée par le conseil municipal de Saône où se trouve le siège du RASED, prend en compte les charges réparties portant sur la mise à disposition des locaux, les fluides, les fournitures de base et d'éventuels frais de petit équipement ou de matériel informatique. La répartition des frais est proportionnelle au nombre d'élèves inscrits dans l'école, soit 1€ par élève. Le directeur de l'école de Bouclans se charge de fournir à la commune de Saône un état des inscriptions.

Point sur les différents travaux en cours

Le clocher de l'église

La boucle reliant le paratonnerre doit être mise en place très prochainement. Une fois cette opération réalisée, il sera possible de réceptionner le chantier.

La place de la mairie

La pose de la pierre centrale et la remise en place de la Statue Saint Léger seront effectuées dès que la météo permettra la réalisation de travaux de maçonnerie. A la suite, la pompe sera posée pour mise en eau de la fontaine.

Bâtiment de la distillerie

Les travaux de maçonnerie s'achèvent prochainement. Le couvreur viendra ensuite réparer la toiture et changer la zinguerie.

Voirie

Les travaux de voirie de la rue des Hauts d'Ambre et de l'impasse sous Latte ont débuté fin août 2025. L'enrobé devrait débuter d'ici fin septembre 2025.

La reprise du chemin des cantillères devrait se faire cet automne, les travaux initiaux n'étant pas concluants.

Eclairage public

Les travaux d'éclairage public de la rue des Hauts d'Ambre et de l'impasse sous Latte débuteront dans un délai de 6 semaines environ.

Monument aux morts

Les travaux de réfection devraient débuter avant la fin septembre.

Rencontre avec la commune d'Osse

Les membres du Bureau ont rencontré le Maire et certains élus de la commune d'Osse à leur demande, le 21 juillet dernier. Ceux-ci ont partagé l'état des débats au sein de leur communauté de communes à propos de la création éventuelle d'une école sur le plateau, ou de l'hypothèse de répartir les élèves des communes du plateau dans les écoles de proximité. Des études des différents scénarios envisagés ont été apportés par le Maire d'Osse aux élus de Bouclans.

Dans cette hypothèse, la commune d'Osse ne souhaite pas que les enfants du village soient scolarisés à Nancray et envisage la possibilité d'une scolarisation à Bouclans.

Dans le prolongement, la commune d'Osse envisage la possibilité d'une fusion avec la commune de Bouclans par création d'une commune nouvelle.

M. Hirtzel a rappelé que sur ce dernier point, les choses ne pourraient pas se faire au cours de ce mandat, compte tenu de la proximité des élections municipales. Néanmoins, la charte de fusion réalisée en 2018 entre Bouclans et Vauchamps a été transmise à titre d'information.

Il a été convenu d'informer les deux conseils municipaux et les présidents des conseils communautaires de cette réunion, et de poursuivre éventuellement les échanges selon les évolutions des réflexions, en particulier concernant les écoles. Le Maire de Bouclans souhaite échanger directement avec le Président de la communauté de communes du Doubs Baumois.

Informations diverses

CCOHD plateforme de stockage plaquettes

Un projet de création d'une SPL (Société Publique Locale) est envisagée pour porter l'activité de stockage de plaquettes. Des travaux sont en cours sur la création de la structure juridique. Une fois la société créée, les communes pourront devenir actionnaires. Même en l'absence de chaufferie à plaquettes actuellement, il semble intéressant que la commune souscrive à l'actionariat, cette activité nécessitant la fourniture de bois, type bois scolytés, surplus d'affouage..., débouchés qui pourront, peut-être un jour, intéresser notre commune.

Chute du tilleul centenaire

Un violent orage, en juillet dernier, a provoqué la chute du tilleul situé devant la mairie. Les travaux de déblaiement ont été réalisés rapidement. Quant aux dégâts sur la propriété voisine, ils sont en cours d'évaluation par un expert.

Dates des prochaines élections municipales

Elles se tiendront les 15 et 22 mars 2026. La disponibilité de tous les élus sera requise pour la tenue des scrutins.

Dates des prochains conseils municipaux : 10/10/2025—07/11/25—12/12/2025

Levée des restrictions d'eau

L'arrêté préfectoral 25-2025-08-18-00003 du 18 août 2025 portant sur la restriction aux usages de l'eau sur l'ensemble du territoire des communes du Doubs a été abrogé le 15 septembre 2025.

JANVIER 1943 : fournitures aux élèves des écoles

Aux deux articles 11 des deux chapitres IX des budgets primitif et additionnel 1942 figurent deux crédits l'un de 1400 francs et l'autre de 1600 francs soit au total 3000 francs, chiffre trop faible pour régler en 1942 les fournitures aux élèves des écoles. Après l'exposé du maire qui souligne le coût élevé de ces fournitures indispensables, le conseil municipal vote un troisième crédit de 600 francs pour régler ces dépenses scolaires : les deux classes sont très chargées comme nombre d'élèves.

Changement de propriétaire au salon de coiffure

Depuis le 1^{er} Septembre dernier, Laureda Monnin, 19 ans et habitante de Osse, a pris la succession de Victoria Gachod à la tête du salon de coiffure du village. Clients habitués, vous la connaissez déjà ! Laureda a en effet effectué ses 4 années d'apprentissage dans ce même salon. Victoria ayant décidé de quitter le monde de la coiffure, elle lui avait proposé de prendre sa suite, et après réflexion, Laureda a accepté, puisqu'elle a obtenu son brevet professionnel en juin dernier, précieux sésame obligatoire pour ouvrir un salon de coiffure. Et surtout, elle se plaît énormément à Bouclans ! Les clients sont d'ailleurs ravis de cette continuité et admiratifs de voir cette jeune femme se lancer dans cette aventure.

La gamme des produits Eugène Perma est toujours disponible à la vente et des nouveautés sont à venir : service barbier et extension de cils.

Laureda vous accueillera avec grand plaisir au *Salon by L* du mardi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 8h à 13h, dans un cadre prochainement rénové !

Concours de labour

Le dimanche 24 août, Bouclans a eu l'honneur d'accueillir la finale départementale des labours organisée par les jeunes agriculteurs du Doubs. Cette journée festive et conviviale autour de notre agriculture a rassemblé près de 2000 visiteurs venus de tout le département.

Les jeunes agriculteurs remercient chaleureusement les habitants du village qui sont venus à leur rencontre et ont contribué, par leur présence et leur soutien, à la réussite de cet événement, la famille Parrenin pour son accueil et la commune de Bouclans pour sa contribution !

Félicitations à toute l'équipe des jeunes agriculteurs de Bouclans pour l'organisation !



Médiathèque municipale Les rendez-vous à ne pas manquer

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Biblis en folie 3, 4 et 5 octobre 2025



Biblis en folie : Samedi 4 octobre à 10h

Biblis en folie est un grand rendez-vous annuel célébrant les bibliothèques et les médiathèques, organisé par le Ministère de la Culture.

À cette occasion, nous invitons les plus jeunes à un moment magique : rendez-vous pour une heure du conte pleine de surprises, suivie d'un atelier numérique ludique.

sur inscription (à partir de 4 ans)

biblisenfolie.fr #biblisenfolie

france.tv

À livres ouverts : Samedi 11 octobre à 10h (tous publics)

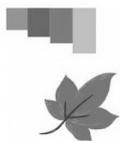
Amoureux de lecture ou simples curieux, venez rejoindre notre cercle convivial ! L'occasion de présenter vos coups de cœur, de découvrir de nouveaux titres, ou tout simplement d'écouter et de repartir avec des idées de lecture inspirantes.

Histoires pour les p'tites oreilles (0-3 ans) - mardi 14 octobre à 10h



Rendez-vous pour un moment convivial à la médiathèque ! Au programme : des contes et comptines pour les tout-petits (0-3 ans) accompagnés par leur parents, grands-parents ou assistant(e)s maternel(le)s.

Séance animée par Emilie Laligant, animatrice au Relais Petite Enfance de la CCPPHD.



du **27 octobre** **Information horaires réduits :**
au **2 novembre**

Du 27 octobre au 2 novembre, la médiathèque sera ouverte en horaires réduits :

Horaires réduits

à la médiathèque

- Mercredi 29 octobre : de 14h à 16h,

- Vendredi 31 octobre : de 16h à 19h

mercredi 29/10 : 14h-16h
vendredi 31/10 : 16h-19h

PHOTO : www.presse.fr / la presse photo



Médiathèque municipale

Commune de Bouclans

Composteur collectif

Le composteur collectif situé derrière l'ancienne gendarmerie ayant dû être démonté, la municipalité a réfléchi, avec l'aide de Préval, à une autre implantation possible suite à la demande de plusieurs citoyens. Le composteur a été réinstallé derrière la salle des fêtes, à proximité de la borne à verres et est de nouveau fonctionnel. Il est cependant nécessaire de respecter les règles d'utilisation et en particulier de n'y déposer que des déchets compostables, à l'exclusion de déchets ménagers ou de restes de viande, de façon à ne pas se trouver de nouveau confrontés à la présence de souris



À l'affiche ce mois-ci !

BOUCL'ANS BIÈRE

2ème édition !



VENEZ DÉGUSTER NOS BIÈRES !

Labus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

SOIRÉE DANSANTE
DJ PASCALANIMM

SALLE DES FÊTES - BOUCLANS



samedi 27 SEPT 2025 19h30	20 EUROS CHOUROUTE-FROMAGE-DESSERT
Inscription & paiement jusqu'au 22 septembre:	
Isabelle - 06 24 02 12 99	
Valentin - 06 89 99 39 59	

FONDUE GEANTE

Souper dansant du comice du 1^{er} plateau 11 oct
A 19430



Orchestre « Evidence »

Fondue franc comtoise
Salade
Charcuterie
Dessert
Café
20€

SALLE DES FÊTES DE BOUCLANS

RESERVATION AU 06 21 04 40 43 OU AU 06 98 43 50 61 JUSQU'AU 5 OCTOBRE



Travail postural et respiratoire
Tonification musculaire
Souplesse corporelle
Réduction du stress
Recentrage et relaxation

Yoga

Atelier HATHA YOGA
animé par Anne Noguera Grimaire

renseignements
06 40 11 10 02

1^{er} cours le 8-09

2025/2026
32 séances

250 € par an
payable en 3 fois
séance d'essai offerte

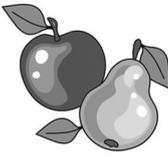
à Bouclans
petite salle de la Mairie

lundi 19h45-21h15
mercredi 9h30-11h
yoga doux du matin



Opération Anti Gaspi au musée des Maisons comtoises

Ramène ta pomme - Les 27 et 28 septembre 2025



Opération Zéro Gaspi, En partenariat avec le Sybert et la Banque Alimentaire.

Vous avez des pommes, poires ou encore coings en trop ? Ne les jetez pas ! Transformez-les en délicieux jus frais grâce au presseur mobile du Presseur du Verger.

Samedi 27 septembre : Apportez vos fruits (minimum 12 kg) au musée pour la collecte..

Inscription préalable obligatoire pour le pressage de vos fruits au 03 81 55 29 77

Dimanche 28 septembre : Assistez au pressage de l'ensemble des fruits des contributeurs dans le verger et repartez avec votre jus ! La moitié du jus récolté sera offerte à la Banque Alimentaire, présente sur place. En bonus : animations autour du verger et des pommes avec l'association Croqueurs de pommes ! Entrée gratuite à partir de 12 kilos de fruits apportés.

Plus d'informations : <https://www.maisons-comtoises.org/agenda/ramene-ta-pomme-2/>